



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 14 AVRIL 2022**

Compte-rendu affiché le : 21 avril 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

**Secrétaire de séance** : Mme Marie BRUNET

**Membres présents** : 30

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Hervé THIBAUD, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. René MAGLIANO, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Anne-Lise LANSAQUE, M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Filipe GALVAO

**Membres ayant donné pouvoir** : 12

Mme Marion CARRIER pouvoir à M. Hervé THIBAUD  
M. Raphaël SULTANA pouvoir à M. Pascal MIRALLES-FOMINE  
Mme Nathalie BRAMET REYNAUD pouvoir à M. Marc DUBIEF  
Mme Linda TABTE pouvoir à M. Stevens BOBI  
M. Grégory BRUNET pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI  
Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à M. Jean-François DELAPIERRE  
M. Albert YOGO pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE  
Mme Sonia GRANDSERRE pouvoir à Mme Martine CHAREYRE  
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Evelyne BRUNET  
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Sandrine BERTHET  
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Monsieur Djamel BOUABDALLAH  
Madame Lucile MOREL pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO

**Membre absent**: 1

Madame Nesrine MECHKAR

**Délibération n°20220414DEL2**

**AFFAIRES SOCIALES**

**Centre Communal d'Action Sociale**

**Budget Primitif 2022 - Demande de subvention de fonctionnement**

**RAPPORTEURE : MME VALÉRIE BOULARD**

Mesdames, Messieurs,

Le CCAS met en œuvre la politique sociale municipale et répond aux besoins de la population, notamment dans le domaine de la solidarité, de l'accueil des jeunes enfants et de l'assistance aux personnes âgées. L'action du CCAS se traduit principalement par la gestion de services et d'équipements, mais aussi par l'animation et la coordination du partenariat local sur certaines thématiques transversales, particulièrement dans le domaine de la santé.

Le budget du CCAS se décompose en un budget principal et trois budgets annexes (un pour chacun des établissements d'hébergement pour personnes âgées et un pour le service d'aide et d'accompagnement à domicile). L'équilibre général du budget est obtenu par la mobilisation d'une subvention municipale dont le montant varie en fonction des ressources du CCAS. Cette subvention représente pour cette année 36 % de ce budget.

Le montant de subvention demandé pour 2022 est présenté à l'identique du BP 2021, compte tenu du résultat constaté à la clôture de l'exercice 2021 et de l'évolution prévisible des recettes propres d'exploitation. Le montant de la subvention sera révisé en cours d'année en fonction des Bonus Territoriaux versés par la CAF du Rhône.

Ainsi, le CCAS sollicite une subvention municipale de 2 700 000 € se répartissant comme suit entre les différents secteurs :

Secteur	Montant subvention d'équilibre
Petite Enfance	1 140 000,00 €
Animation	215 000,00 €
Réussite Éducative	26 000,00 €
Cité éducative	130 000,00 €
Atelier Santé Ville	46 000,00 €
Action Sociale	345 000,00 €
Administration Générale	163 000,00 €
Résidence Marius Ledoux	220 000,00 €
Résidence 4 saisons	225 000,00 €
Aide à domicile	190 000,00 €
<b>Total</b>	<b>2 700 000,00 €</b>

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement au CCAS d'une subvention de fonctionnement d'un montant prévisionnel de 2 700 000 € au titre de l'exercice 2022,
- **PRECISER** que la dépense en résultant est inscrite au budget primitif 2022 de la commune,
- **DONNER** à Monsieur le Maire tous les pouvoirs pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Envoyé en préfecture le 20/04/2022

Reçu en préfecture le 20/04/2022

Affiché le



ID : 069-216900290-20220414-20220414DEL2-DE

**Le Maire,**

**Jérémie BREAUD**